

Mémoire présenté à la

***Commission de consultation
sur les pratiques
d'accommodement reliées
aux différences culturelles***

par

Alexandre Bériault (étudiant), Jessica Bertrand (étudiante), Benjamin Chevrier (étudiant),
Vincent Courville-Mailhot (étudiant), Christine Della Mora Duquette (étudiante),
Sabrina Doucet (étudiante), François Gagnier (étudiant), Sébastien Lafontaine (étudiant),
Camille Lalonde Gagnon (étudiante), Anthony Meunier (étudiant), Fanny Peladeau
(étudiante) et Pierre Spénard (professeur)

Salaberry-de-Valleyfield
19 novembre 2007

Table des matières

Présentation du mémoire.....	3
Introduction.....	4
« Nous » versus « Eux »	5
Pratiques d’harmonisation	8
Les valeurs et les droits.....	8
La diversité culturelle	10
Les modèles d’intégration.....	12
La comparaison du Canada, des États-Unis et de la France	12
Une perspective sociétale de l’assimilation, de l’acculturation et de la fusion	14
La perspective de l’immigrant	15
Conclusion	17
Bibliographie.....	18
Tableaux et graphiques	
Graphique 1.....	6
Graphique 2.....	8
Graphique 3.....	10
Tableau 1.....	13

Présentation du mémoire

L'ensemble de ce document vous est présenté sous forme de mémoire par les étudiants de deuxième année du programme de Sciences humaines du Collège de Valleyfield. Nous avons décidé de prendre la parole car nous croyons que la consultation publique est nécessaire dans une société démocratique.

Le but de ce mémoire est, en premier lieu, d'identifier et de comprendre les principaux concepts et thèmes de la commission afin de discuter de manière objective de la problématique des pratiques d'harmonisation. Nous voulons illustrer à quel point la diversité culturelle joue un rôle prédominant dans la société québécoise. Nous envisageons d'informer et surtout d'expliquer les phénomènes qui surviennent à l'arrivée de cultures étrangères au Québec, et nous souhaitons également éclaircir les principales idées entourant la Commission sur les accommodements raisonnables.

Pour terminer, nous prendrons position afin d'apporter une contribution au débat sur les accommodements raisonnables et sur l'intégration des individus issus des communautés culturelles.

Introduction

Au cours des derniers mois, les accommodements raisonnables ou déraisonnables ont fait l'objet de discussions colorées et parfois mouvementées dans pratiquement tout le Québec. Dans une société politique comme la notre où une multitude de cultures se côtoient et s'amalgament, les débats n'ont pas fini d'occuper l'espace médiatique et de faire soulever les individus. Le port du kirpan ou du voile islamique dans les écoles publiques, le port du turban dans la Gendarmerie royale du Canada et l'incident d'un YMCA pour en citer quelques-uns ont tous défrayé la manchette des grands quotidiens.

En tant que société d'immigration, jusqu'où doit-on s'adapter aux différentes exigences reliées aux pratiques religieuses de ces ethnies, autant au travail que dans les écoles et les hôpitaux? Les contestations sont désormais au centre de l'actualité et nous interpellent directement. En tant que citoyens québécois, nous sommes en droit de nous questionner quant à la direction qu'il faut prendre vis-à-vis la notion d'accommodement.

Afin de mieux cibler les enjeux réels du problème, nous ferons premièrement une brève description de la situation actuelle au Québec en tentant d'établir des liens avec ce qui s'est produit par le passé et ce qui se produit dans d'autres pays notamment aux États-Unis et en France. Ensuite nous identifierons et expliquerons les différents concepts reliés aux accommodements raisonnables en proposant quelques réponses aux questions suggérées dans le Guide d'accompagnement. Ces questions sont regroupées en trois dimensions selon les pratiques d'harmonisation : les valeurs et le droit, la diversité culturelle, et le modèle d'intégration. Nous délaissions volontairement la question de la laïcité. Nous en discutons cependant à l'aide d'exemples lors des autres questionnements. Finalement, nous prendrons position dans le débat.

« Nous » versus « Eux »

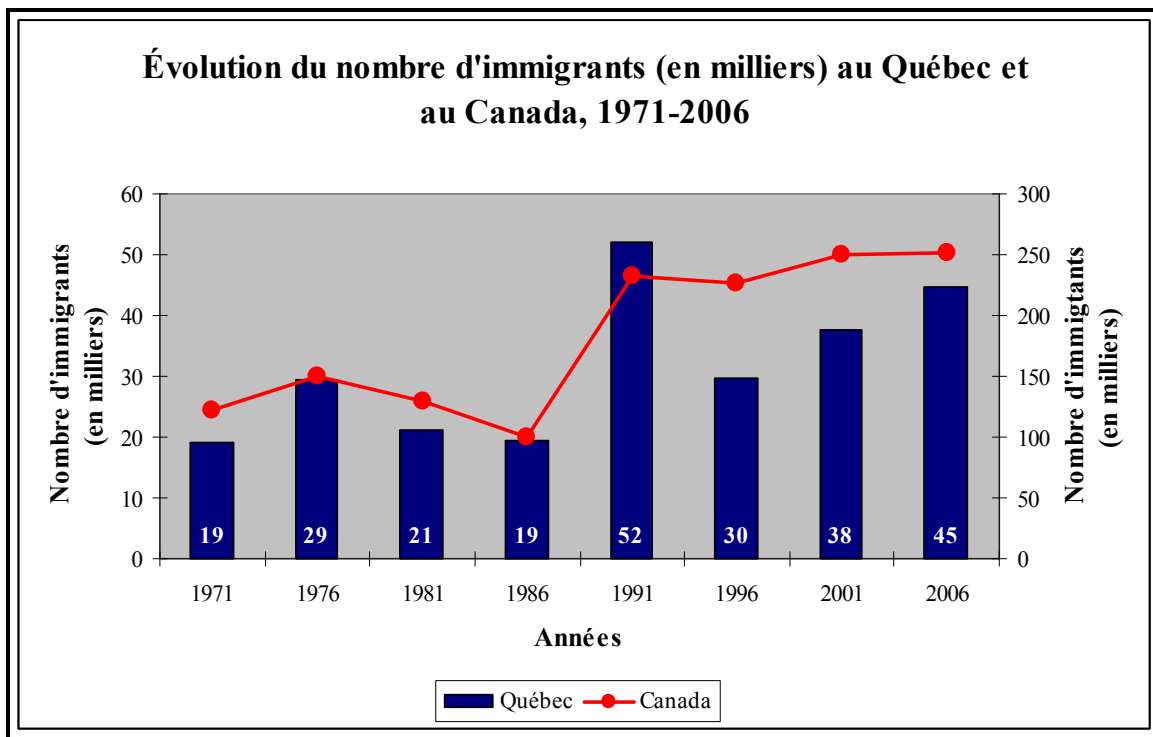
Plusieurs travaux définissent les Québécois « pure laine » en tant que francophones, blancs et catholiques. Nos ancêtres proviennent majoritairement de l'époque de la Nouvelle-France et ont participé à la découverte du territoire et de son épanouissement. Il y a eu ensuite la colonisation en 1760 par les Britanniques. Ceux-ci sont venus changer complètement tout le décor traditionnel francophone de l'époque. L'immigration européenne et internationale est par la suite venue compléter le tableau de la mosaïque québécoise.

Le Québec a donc toujours eu à composer avec la venue d'immigrants. Cette réalité historique nous amène à nous questionner sur le « nous », sur le québécois « pur laine ». Qu'est-ce qu'un Québécois ou comme le soulignait un documentaire de François Parentaux « Qui est nous ? ».

L'identité québécoise forgée au cours des siècles passés et affirmée lors de la Révolution tranquille semble menacée par une immigration, qui pour certains, est de plus en plus nombreuse et diversifiée. Nous avons observé les statistiques récentes et avons relevé les points suivants. Le graphique 1 montre que le nombre d'immigration au Québec varie beaucoup depuis 1971. On ne peut pas affirmer que le nombre d'immigrants suit une trajectoire ascendante. Il y a eu des pointes selon les décennies ainsi en 1976 près de 29 000 immigrants se sont installés au Québec et en 1991 un sommet a été atteint avec plus de 52 000 immigrants. Depuis 2001, le Québec accueille en moyenne 40 000 immigrants par année.

L'immigration est certes un phénomène occidental. La courbe du nombre d'immigrants au Canada suit celle du Québec. Il faut donc être prudent lorsque l'on avance que le Québec reçoit trop d'immigrants et que ceux-ci ont peine à s'intégrer à la culture québécoise

Graphique 1



Source : Statistique Canada. Estimations démographiques, (page consultée le 5 octobre 2007), [En ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/602.htm

Il est cependant évident qu'on ne peut pas définir une identité qu'avec l'aspect physique d'une personne. La base première de l'identité culturelle québécoise est bien sûr la particularité de sa langue qui est le français. En Amérique, les francophones représentent une minorité et c'est pourquoi ils se sentent si facilement menacés. L'immigration devient ainsi pour les Québécois une menace. Ils l'expriment par des craintes justifiées en ce qui concerne la langue, la religion et les valeurs qu'ils considèrent comme partie intégrante de leur identité. De nos jours, il est très difficile de définir exactement ce qu'est un Québécois parce qu'il existe des immigrants qui résident la belle province depuis plusieurs générations, mais ils ne possèdent pas pour autant les traits physiques du « pure laine ».

Bref, la définition de l'identité québécoise est très complexe et ne peut être établie qu'avec des aspects physiques. La distinction entre immigrants c'est-à-dire « eux » et les Québécois ce que l'on entend par « nous » est de plus en plus difficile à faire en raison de

l'histoire même du Québec qui est une terre d'immigration, qui s'est formée ainsi et qui, en raison des problèmes liés à la dénatalité, demeure une terre d'accueil importante.

Pratiques d'harmonisation

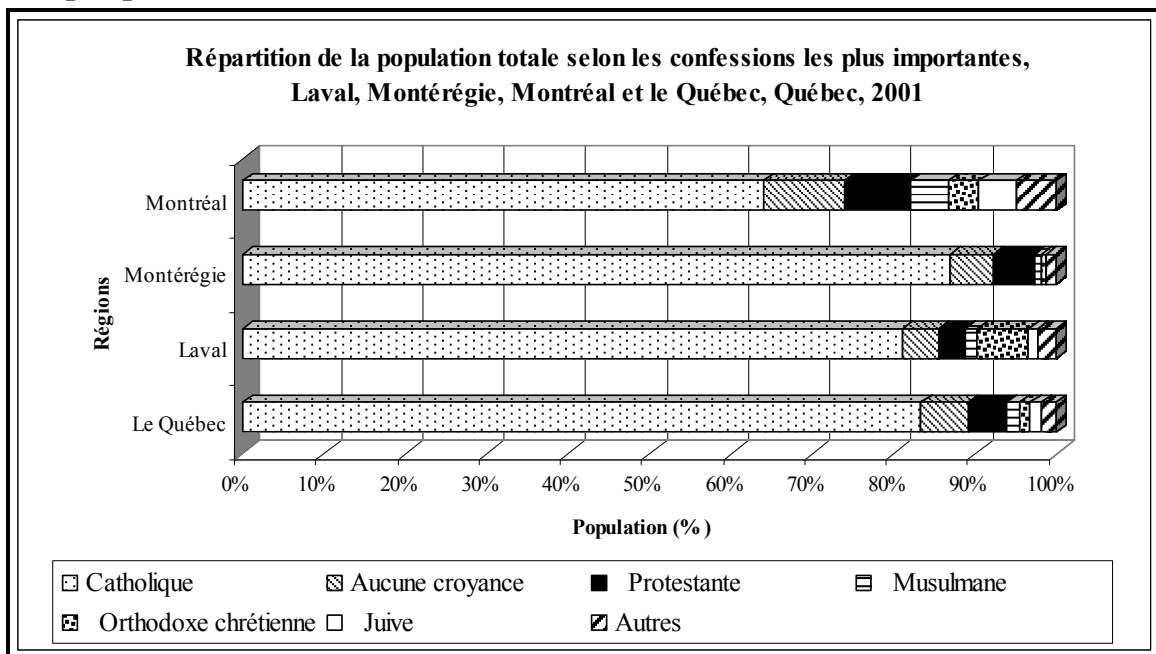
Le Québec doit désormais composer avec une population qui provient d'origines ethniques différentes. Bien que cette diversité s'exprime de manière plus prononcée à Montréal, il n'est elle n'en demeure pas moins un défi pour l'ensemble du Québec.

Les valeurs et les droits

L'une des particularités du débat actuel est d'opposer les différentes pratiques culturelles notamment celles reliées à la religion. La lecture du graphique 2, illustre l'importance relative de la diversité religieuse au Québec. Dans notre région, la Montérégie, 87,0% de la population est de religion catholique. La population de confession juive (0,1% de population) et musulmane (0,8% de la population) y est marginale.

Le graphique 2 illustre bien la particularité de Montréal sur le plan de la diversité religieuse. Cette diversité existe dans les autres régions mais de manière beaucoup moins importante.

Graphique 2



Source : Statistique Canada, Recensement du Canada, 2001, (Page consultée le 5 octobre 2007), [En ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec/religion_que/religion20.htm

L'appartenance à une communauté religieuse implique un système de valeurs. On ne peut juger les différentes valeurs selon nos références culturelles. Le Québec se doit de protéger les droits des collectivités à vivre selon les valeurs qui leurs ont été inculquées. Toutefois, les valeurs de la majorité doivent émerger et transparaître afin d'être en mesure de définir la culture québécoise.

Tout bon pays se doit de posséder une charte qui protège les droits de ses citoyens. Au Canada et en France cette charte se nomme : Charte des droits et libertés de la personne. Celle-ci garantit l'égalité entre les individus et déclare que tout être humain possède des droits et des libertés qui leurs sont garantis et protégés par l'État. Plus spécifiquement, il y a des droits sociaux, culturels et religieux qui font partie de l'ensemble des libertés fondamentales. Aux États-Unis, celle-ci prend la forme d'une constitution qui accorde aussi cette égalité, mais à celle-ci s'additionne une plus grande liberté individuelle.

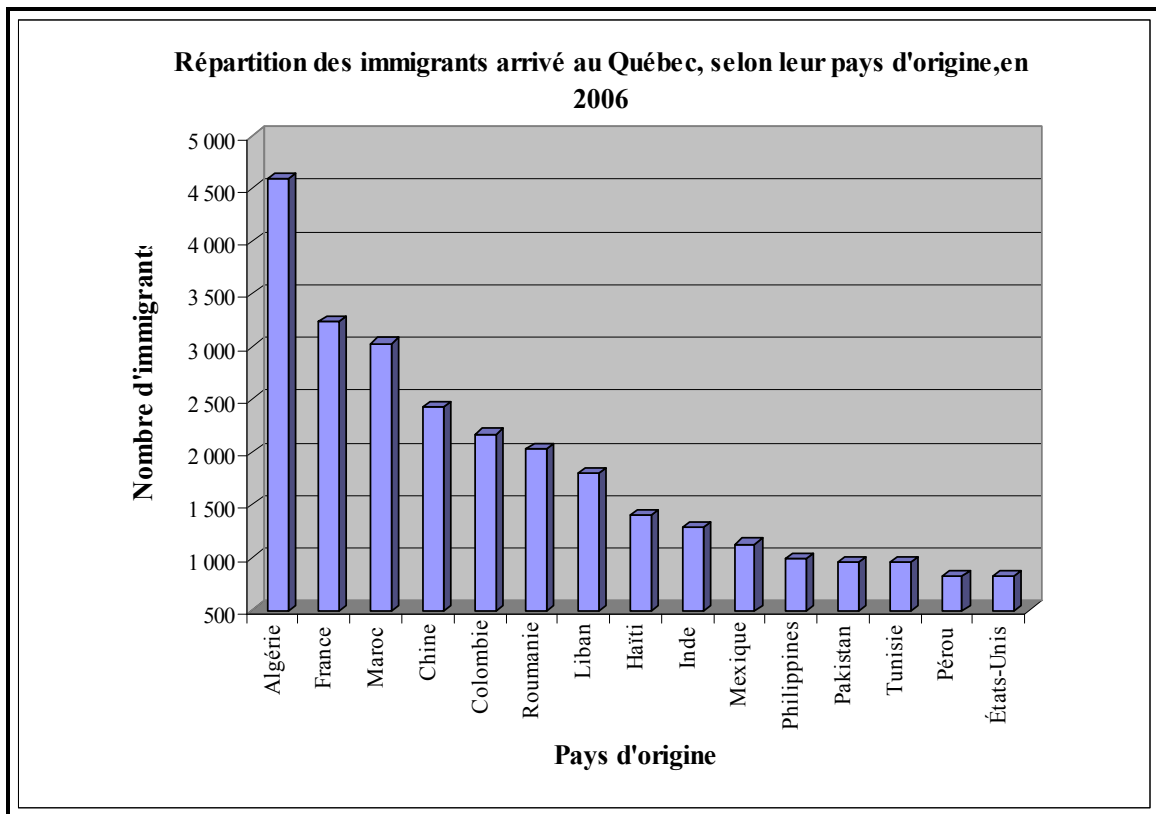
La Charte des droits et libertés de la personne garantit aux individus une liberté dans la pratique de leur religion. Il s'agit d'un droit. L'État doit sensibiliser les gens aux différents droits et s'assurer que ces droits ne soient pas brimés. Dans le cas de la pratique religieuse, la pratique religieuse est assurée par l'article 3 de la Charte des droits et libertés « toute personne a droit à la liberté de religion » mais ceci ne signifie pas, à notre avis, que ce droit supplante ceux reliés au travail, à la santé et à l'intégrité de la personne.

La diversité culturelle

Le Québec a reçu près de 45 000 immigrants en 2006 en provenance de plus de 50 pays. L'immigration est donc de plus en plus diversifiée au Québec. Le graphique 3 illustre ce phénomène.

L'immigration en provenance de pays maghrébins (Algérie, Maroc et Tunisie) est marquée avec près de 20% de l'immigration totale en 2006. Ce phénomène est relativement récent au Québec. Le Québec a reçu historiquement des vagues d'immigrants selon les régions où des conflits existaient. Or ces zones ne sont pas des zones de conflits. Une nouvelle réalité de l'immigration est le critère de la langue. Ce critère établit depuis une quinzaine d'années tend à favoriser les immigrants ayant comme langue d'usage le français.

Graphique 3



Note : L'immigration en provenance des autres pays représentait, en 2006, 17 016 personnes

Source : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. (Page consultée le 5 octobre 2007), [En ligne], adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/603.htm

La diversité culturelle s'accompagne donc d'une certaine uniformité sur la base du critère de la langue. Près de 25% des immigrants acceptés en 2006 ont comme langue d'usage le français. Il faut cependant noter que sur les 16 pays de provenance, 11 sont de minorités visibles.

Les modèles d'intégration

Audrey Marsolais, musulmane, rapporte dans L'Actualité du 15 mai 2004 que le port du Burka, voile qui cache le visage de la femme et qui permet de voir sans être vu, est libérateur et qu'il n'y a pas de mal à le porter. « Je n'aurais jamais pensé qu'un bout de tissu exprimant la modestie, la pudeur et l'identité religieuse de millions de femmes dérange à ce point. ». D'être regardée de cette façon par les autres et de ne pas sentir un certain respect envers sa religion peut effectivement créer un choc culturel.

L'enjeu se présente sous la forme de l'acceptation de la différence. Quel modèle d'intégration favoriserons-nous ? Le Québec procède-t-il de manière originale ? Quelles sont les issues ? Ce sont là des questions que l'exemple d'Audrey Marsolais soulève.

Pour les immigrants arrivant au Québec, il n'est pas toujours facile de s'introduire et de faire partie de notre réalité ou culture québécoise. Même si l'on croit que la nation québécoise est une société ouverte d'esprit, on n'est jamais aussi conscient de notre culture que lorsqu'on arrive dans un pays sans repères. Ces immigrants subissent des préjugés pratiquement non-fondés par les gens de la population établie. Dans ce cas, la société en question ne pratique pas l'intégration sociale proprement dite.

La comparaison du Canada, des États-Unis et de la France

Les modèles d'intégration peuvent varier d'un pays à l'autre. En comparant les modèles de la France et des États-Unis à celui du Canada on peut mieux illustrer les avantages et inconvénients de chacun.

En observant le tableau 1, on peut remarquer que la France, vise l'assimilation afin de créer une population uniforme et égalitaire. Aux États-Unis, l'intégration est axée sur la liberté individuelle. Chaque individu a le droit de vivre selon son gré. Le Canada se situe entre les deux en raison de la politique du multiculturalisme.

Tableau 1

Comparaison des différents modèles d'intégration au
Canada, aux États-Unis et en France

Pays	France	Canada	États-Unis
Modèle	Assimilation	Intégration	Liberté
Langue	Français	Anglais, français	Anglais
Accommodements	Peu	Modéré	Beaucoup
Religion	Peu attachée	Moins de place	Liberté
Immigration	Beaucoup	Beaucoup	Beaucoup
Régime des droits	Charte des droits et libertés garantit l'égalité	Charte canadienne de droits et libertés garantit l'égalité	Constitution garantit l'égalité et liberté individuelle
Pratique de la religion	Publique	Publique et privé	Privé

Prenons l'exemple de la langue, chaque pays possède sa langue officielle qui lui sert de patrimoine. Cependant, celle-ci diffère d'un pays à l'autre. Par exemple, on parle le français en France, l'anglais aux États-Unis et le Canada compose un mélange des deux. Les problèmes linguistiques se posent de manière plus aigüe au Canada car des lois ont été créés afin de protéger le patrimoine d'une nation.

Le principe des accommodements raisonnables n'est pas appliqué au même degré dans chaque pays. En France, les accommodements ne sont pas acceptés car les immigrants doivent vivre selon les normes et la culture de ce pays. D'un autre côté, les États-Unis sont très ouverts à ces accommodements en laissant carte blanche aux diversités. Encore là le Canada se classe entre ces deux pays. Ce flou est en partie dû à la place que les différents groupes ethniques occupent dans la politique d'intégration que le Canada s'est donnée.

Dans le dernier siècle, on a pu voir que la religion a été laissée de côté au Canada. Par exemple, la religion a été retirée des écoles au Canada et en France. La religion a perdu beaucoup de son importance, surtout pour les plus jeunes. À titre d'exemple, on ne ferme plus les commerces les dimanches pour la messe et un retour en arrière ne serait pas le

bienvenue. Aux États-Unis, la religion est libre à chacun. La liberté de religion ne semble pas poser de problèmes.

On peut distinguer deux espaces de pratique de la religion, soit l'espace privée et l'espace publique. La religion est reléguée à l'espace privée en France, tandis qu'elle est de la sphère publique aux États-Unis. Le Canada, pour sa part, se situe entre ces deux secteurs. On peut comprendre cette position en se référant à l'article 3 de Charte des droits et libertés qui stipule que « toute personne a droit à la liberté de religion ».

Une perspective sociétale de l'assimilation, de l'acculturation et de la fusion

Le résultat de l'intégration se présente dans l'histoire sous la forme de trois scénarios : l'assimilation, l'acculturation et la fusion. Nous allons évoquer ces trois scénarios pour tenter de comprendre vers lequel le Québec se dirige.

En premier lieu, il peut y avoir fusion de deux cultures de souches différentes pour produire un autre groupe complètement distinct, souvent engendré par un mariage. Par exemple, une fusion a eu lieu au XIX^e siècle, au Manitoba par les Métis qui se sont installés parmi la population. La fusion est l'intégration sociale la plus difficile et la plus longue à appliquer car il importe des conditions sociales et historiques particulières. Ce qui est difficile à imaginer pour la société québécoise.

En second lieu, un autre processus d'intégration qui pourrait avoir lieu est l'assimilation de culture. Celui-ci engendre, selon la définition tirée d'un manuel d'introduction à la sociologie, « l'abandon des traits culturels d'un groupe et la perte de son identité. » L'assimilation est la forme la plus courante des trois formes d'intégration car le groupe dominant force la culture opposante à abandonner ses traits culturels au profit des siens.

Enfin, le dernier processus d'intégration est l'acculturation. Elle est la plus facile à mettre en application car il suffit seulement de côtoyer une autre culture et de profiter des nouveaux traits culturels qu'ils nous apportent. Par exemple, apprendre l'espagnol pour

mieux communiquer avec des gens ou des ami(e)s espagnols. Dans le cas présent, il s'agit plus d'une transformation et non d'abandon total de traits culturels comme il en est question dans l'assimilation

Or, l'acculturation suppose que les deux cultures soient équivalentes et se côtoient. Le paysage culturel québécois regorge d'exemples d'acculturation. Il faut cependant souligner que le Québec vit présentement un phénomène de repli de certains groupes ethniques. Ce retranchement est nommé par les différents auteurs la « ghettoïsation ». Le regroupement en ghetto est un mécanisme de défense utilisé en réponse à l'assimilation. Cela permet aux immigrants de vivre leur culture sous une forme de « sous-pays ». Leurs valeurs traditionnelles y sont respectées, parfois les ghettos sont si bien organisés qu'ils ont leurs propres écoles et sont autosuffisants. La ghettoïsation est tout de même une nuisance car elle rend l'intégration des immigrants plus difficile.

Deux difficultés majeures se posent à la société québécoise. D'une part l'assimilation des immigrants est extrêmement difficile en raison de la Charte des droits et libertés enchâssée dans la constitution canadienne¹. D'autre part, le territoire québécois constitue une enclave francophone et catholique dans une mer anglo-saxonne. Cette réalité pèse lourd sur la capacité du Québec à intégrer les immigrants à la culture spécifique d'une « société qui se veut distincte »!

La perspective de l'immigrant

Le choc culturel est une situation que vit tout immigrant en arrivant dans une nouvelle culture. Il se traduit comme étant la détresse physique, émotive et la perte de ses repères qu'occasionnent le changement de pays. Le choc culturel provient du fait de ne plus avoir accès aux signes culturels et aux modèles familiaux qui formaient auparavant les repères.

L'immigrant utilisera divers moyens pour palier aux carences résultant d'un

¹ Selon l'article 43 de la charte des droits et libertés, toute personne appartenant à une minorité ethnique a des droits en ce qui concerne le maintien et la progression de leur propre vie culturelle avec les membres de leur groupe.

déracinement. Certains immigrants se réfugieront vers les groupes religieux, d'autres se refermeront sur leur groupe d'appartenance.

Le choc survient sous plusieurs formes comme l'ennui, l'isolement et la fierté excessive de sa culture. Il y a aussi plusieurs étapes à suivre pour faire son deuil complet de son pays. Il y a la lune de miel, où tout semble intéressant et où les immigrants sont plus ouverts. Ensuite il y a l'étape de survie, où les différences culturelles sont de plus en plus voyantes, ensuite il y a l'étape d'intégration graduelle, les immigrants apprennent la langue ils commencent peu à peu à s'intégrer. De cette manière, on peut voir que les immigrants désirent bel et bien un monde meilleur en arrivant dans un nouveau pays mais que plusieurs facteurs les empêchent de bien s'introduire dans une culture si différente de la leur.

Conclusion

Nous n'avons pas traité de la question de la laïcisation. Étant de jeunes cégépiens nous nous sentions moins concernés par ces enjeux. Nous avons cependant constaté la controverse médiatique lorsque ce thème fut soulevé.

Pour conclure, il nous est impossible de définir concrètement ce qu'est vraiment un Québécois parce qu'il existe une multitude de facteurs qui excluraient des citoyens Québécois. S'il est facile d'exclure beaucoup de personnes, il est d'autant plus difficile de trouver un système pour inclure toutes les ethnies. Nous pouvons donc conclure que l'acculturation serait le meilleur modèle d'intégration à envisager.

Nous considérons la société québécoise comme étant une société accommodante plutôt qu'une société fermée sur ses convictions. Elle s'est forgée à partir de vagues successives d'immigration et elle s'en est bien accommodée ! Nous croyons qu'il n'y a d'ailleurs aucune discrimination par rapport à la race, la religion ou le sexe.

Nous croyons que la Charte des droits et liberté qui protège les minorités ethniques en leur permettant de maintenir et de faire progresser leur propre vie culturelle peut être un frein à l'intégration. La nation québécoise, par ses pratiques et ses lois, doit devenir un creuset qui favorise l'intégration. Nous observons cependant que la tendance est désormais à la ghettoïsation.

L'exercice de consultation permet à tous les Québécois de réfléchir sur les questions qui sont au cœur de la vie en société c'est-à-dire la tolérance, le respect et la diversité. C'est ce que nous avons fait!

Bibliographie

BOUCHARD, Gérard. « Construire la nation québécois : Manifeste pour une coalition québécoise », *Le Devoir*, 4 septembre, 1999, p. A-13 (Dans Biblio Branchée/Eurêka)

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT POUR L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ. *Sensibilisation à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec*, 2004 [En ligne], Partie 2. (page consultée le 4 octobre 2007), Adresse URL : <http://www.citoyennete.qc.ca/sensibilisation.htm#charte6>

CHOUINARD, Marie-Andrée. *Position extrême* ; *Le Devoir*, 1er octobre 2007 p.A6 (Dans Biblio Branchée/Eurêka)

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE. *Discrimination et harcèlement*, [En ligne], (page consultée le 27 septembre 2007), Adresse URL : <http://www.cdpcj.qc.ca/fr/droits-personne/discrimination-harcèlement.asp?noeud1=1&noeud2=3&cle=2#haut>

COURANT, Philippe. *Une expérience sociologique charnelle*, [En ligne], (page consultée le 12 octobre 2007) Adresse URL : <http://1libertaire.free.fr/WacquantBoxe.html>

DENIS, Claire. *Individu et société 3e édition*, Montréal, Les éditions de la Chenelière, 2001, 334 pages.

DES RIVIÈRES, Paule. *Le Kirpan*, *Le Devoir*, 22 mai 2002, [En Ligne], (page consultée le 12 octobre 2007), Adresse URL : www.ledevoir.com/2002/05/22/1586.html

DUMAS, Hugo. « Les tribunaux trancheront sur le port du kirpan à l'école » *La Presse*, 20 mars 2002, p. E1

GAGNON, France, PAGÉ, Michel. *Cadre conceptuel d'analyse de la citoyenneté dans les démocraties libérales*, 1999, [En ligne], (page consultée le 4 octobre 2007), Adresse URL : http://culturescope.ca/ev_fr.php?ID=1704_201&ID2=DO_TOPIC

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Charte des droits et libertés de la personne*, (1 septembre 2007) [En ligne], Chapitre C-12. (page consultée le 5 octobre 2007) Adresse URL : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C12/C12.HTM>

MALACK, DOMINIQUE-VALÉRIE.. *Identités, mémoires et constructions nationales; la commémoration extérieure à Québec, 1889-2001* (Thèse), Université Laval., [En ligne], (page consultée le 27 Septembre 2007) Adresse URL : <http://www.theses.ulaval.ca/2003/20942/20942.html>

MARSOLAIS, Audrey, « Le voile de la discorde », *L'Actualité*, 15 mai 2004, p.50 (Dans Biblio Branchée/Eurêka)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE CANADIENNE. *Charte canadienne des droits et libertés*, Annexe B. [En ligne]. (page consultée le 27 septembre 2007). Adresse URL : <http://lois.justice.gc.ca/fr/Charte/index.html>

PATRIMOINE CANADIEN. *Programme des droits de la personne*, 23 mai 2007 [En ligne]. (page consultée le 1 octobre 2007). Adresse URL : http://www.pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/canada/guide/index_f.cfm

POUPEAU, Franck et autres. *Liens socio, le portrait francophone des sciences sociales* [En ligne], (page consultée le 27 Septembre 2007) Adresse URL : http://www.liens-socio.org/article.php3?id_article=1134

STATISTIQUE CANADA. Estimations démographiques. [En ligne], (page consultée le 14 octobre 2007), Adresse URL: http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/602.htm

STATISTIQUE CANADA. *Immigrants, émigrants et résidents non permanents, Québec, Ontario et Canada, 1951-2007*, [En ligne], (page consultée le 14 octobre 2007), Adresse URL: http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/migrt_poplt_imigr/602.htm

STATISTIQUE CANADA. *Population totale selon les confessions les plus importantes, régions administratives du Québec, 2001*, [En ligne], (Consultée le 14 octobre 2007) Adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/lequebec/religion_que/religion20.htm

TAÏEB, Éric. *Du melting-pot américain au creuset français*. [En ligne] (page consultée le 27 Septembre 2007) Adresse URL : http://www.scienceshumaines.com/du-melting-pot-americain-au-creuset-francais_fr_10953.html